



Bilan du projet pilote de caméras portatives à Montréal : contre-analyse et pistes pour l'avenir

Table des matières

La confiance du public envers le SPVM est au plus bas	2
L'origine et les conclusions du projet pilote montréalais.....	3
Une perception erronée de l'impact des caméras portatives sur la confiance du public.....	3
L'activation des caméras et la fragmentation des enregistrements peuvent être améliorées.....	4
L'attitude et la perception des policiers sont des facteurs déterminants du taux d'activation des caméras.....	5
Prendre en compte l'importance du contexte sur les retombées du programme	6
Une mauvaise évaluation du coût du déploiement du programme de caméras portatives.....	6
Des tâches administratives surcompensées	7
Un Module de vidéosurveillance gonflé.....	7
Un choix technologique à réévaluer	8
Des salaires au-delà de toutes les moyennes.....	9
Un déploiement par phase à explorer.....	10
Conclusion : Réévaluer le potentiel des caméras portatives dans le contexte montréalais.....	10
Bibliographie.....	11

Ce rapport a été rédigé par Sarah Gagnon-Turcotte, conseillère en stratégie, innovation et politiques publiques chez Inférence lab. Pour joindre l'auteure : sarah@inferencelab.ca.



Bilan du projet pilote de caméras portatives à Montréal : contre-analyse et pistes pour l'avenir

La confiance du public envers le SPVM est au plus bas

En décembre 2019, le gouvernement du Québec a déposé le livre vert « Réalité policière au Québec - Modernité, confiance et efficience » afin de lancer une vaste réflexion « en ce qui concerne, entre autres, l'environnement social et criminel, les enjeux actuels et les préoccupations relatives à la confiance des citoyens » (Gouvernement du Québec, 2019). Cette réflexion est le point culminant de diverses démarches visant à rétablir l'intégrité de la police québécoise aux yeux du public au cours de la dernière décennie¹.

En effet, au fil des ans, l'autorité des corps policiers a été ébranlée par de nombreuses révélations, dont plusieurs concernaient directement le Service de police de Montréal (SPVM), notamment :

- cas d'abus de confiance, de fabrications de preuves et d'entraves à la justice dans les enquêtes internes et disciplinaires à l'égard de policiers du SPVM (Gouvernement du Québec, 2018);
- surveillance de journalistes et chasse aux sorcières interne pour identifier leurs sources au sein du SPVM et de la Sûreté du Québec (SQ) (Orfali, 2016);
- attitudes et pratiques documentées de profilage politique (Champagne, 2016) et social² ainsi que de discrimination raciale (Armony et al., 2019).

Ces différentes problématiques se sont répercutées aux plus hauts échelons du SPVM, lequel a vu passer à sa tête trois directeurs en trois ans, dont un qui fut suspendu à la suite d'une enquête administrative. Les attentes envers l'actuel directeur, M. Sylvain Caron, afin qu'il redresse la barre sont donc très élevées.

Dans ce contexte, la publication d'un nouveau rapport en août 2019 dévoilant la prévalence de pratiques discriminatoires à l'égard de certains groupes de citoyens montréalais au sein du SPVM est venue à nouveau ébranler la confiance du public, en particulier chez les communautés culturelles. Il a par ailleurs révélé une augmentation de 143% du nombre d'interpellations sur l'île de Montréal entre 2014 et 2017 (passant de 19 000 à plus de 45 000), une hausse inexplicable alors que le nombre d'incidents criminels est resté relativement stable.

La préservation du lien de confiance entre le public et les corps policiers est une condition *sine qua non* de la cohésion sociale. Pour ce faire, la simple publication de rapports annuels et d'indicateurs, quoiqu'essentielle, n'est plus suffisante. La population demande depuis plusieurs années la mise en place de mesures concrètes visant à améliorer la transparence et l'imputabilité des pratiques policières. Des mesures tangibles visant à protéger les droits des minorités doivent être envisagées. Parmi les options à

¹ Création de l'Unité permanente anti-corruption (2011), puis réforme de la nomination de son commissaire (2019); création (2013) puis élargissement du mandat du Bureau d'enquête indépendante (2018); évaluation de l'intégrité et de l'impartialité des enquêtes du SPVM sur des allégations d'actes criminels visant des policiers de la SQ à l'encontre de femmes autochtones de Val-d'Or et d'ailleurs par une observatrice civile indépendante (2016); enquête administrative sur la Division des enquêtes internes du SPVM et nomination d'un administrateur provisoire (2017).

² La judiciarisation des personnes itinérantes à Montréal est un problème de profilage social contre lequel le SPVM lutte depuis longtemps. Voir notamment le mémoire du RAPSIM sur le profilage racial (RAPSIM, 2017). En outre, des interrogations ont été soulevées quant à un possible profilage social au sein du processus de plaintes pour agressions sexuelles. Voir à ce sujet Breault, 2018. Pensons aussi à cette campagne qui mettait la responsabilité de la prévention des agressions sexuelles uniquement sur les femmes (TVA Nouvelles, 2018).



la disposition de la Ville de Montréal se trouve le port de caméras portatives par les policiers montréalais. Rejetée par l'administration municipale, suivant un bref projet pilote du SPVM, nous croyons au contraire qu'il serait pertinent d'explorer plus en détail le potentiel de cette technologie pour rétablir la confiance du public, en particulier des minorités montréalaises dans le contexte actuel.

L'origine et les conclusions du projet pilote montréalais

Alors que la technologie des caméras portatives est déjà testée un peu partout dans le monde, ce n'est qu'en 2015, dans le cadre de l'enquête sur le décès de M. Robert Hénault tué lors d'une intervention du SPVM, que le coroner Paul G. Dionne recommande au ministère de la Sécurité publique (MSP) « d'établir un protocole national pour l'emploi de caméras personnelles dans les interventions policières » (Dionne, 2015). Préoccupés par la prolifération des vidéos citoyennes, les syndicats de police de Montréal, de Québec et de la Sûreté du Québec réclament déjà depuis plusieurs années le déploiement de cette technologie (Duchaîne, 2015; Thibault, 2015).

À l'écoute, le ministère de la Sécurité publique a alors recommandé la mise en place d'un projet pilote afin d'évaluer les impacts opérationnels, technologiques, financiers et administratifs du port de caméras portatives dans le cadre d'une première *Étude de faisabilité concernant l'utilisation des caméras corporelles par les policiers*. Ce projet pilote a été effectué par le SPVM, de décembre 2015 à avril 2017. Au final, 78 policiers ont été équipés de caméras corporelles entre mai 2016 et avril 2017³. La démarche a été très bien accueillie par les Montréalais, 89% d'entre eux étaient favorables ou très favorables aux caméras corporelles sur les policiers selon un sondage effectué en juillet 2018 (Cambron-Goulet, 2018)⁴.

En janvier 2019, le SPVM a déposé à la Commission de la Sécurité publique de la Ville de Montréal un rapport détaillé présentant ses principaux constats et recommandations suite au projet pilote. Évoquant le coût élevé d'un programme complet et son faible impact sur la confiance du public, le SPVM a recommandé de ne pas aller de l'avant avec le déploiement de caméras portatives à l'ensemble de ses officiers de première ligne. Dès février 2019, l'administration Plante a annoncé dans les médias sa décision de ne pas équiper les policiers montréalais de caméras portatives, sans autre justification.

Le présent rapport a pour objectif de contester les fondements des deux principales critiques avancées par le SPVM dans son rapport et donc la décision par l'administration municipale de ne pas poursuivre l'utilisation des caméras portatives. Nous proposerons également des pistes pour l'avenir qui permettraient de faire une meilleure évaluation des coûts et des bénéfices d'un programme de caméras portatives à Montréal.

Une perception erronée de l'impact des caméras portatives sur la confiance du public

Quoique les caméras portatives aient de nombreux bénéfices documentés, tel que la réduction de la criminalité, la baisse du nombre d'assauts et de plaintes contre la police, l'amélioration de la collecte

³ Ce n'est pas le seul corps policier québécois à avoir fait l'essai des caméras corporelles, la Sûreté du Québec a également testé des caméras à Val-d'Or, Saint-Hyacinthe et Montréal. La GRC a également fait un projet pilote, mais seulement au Nouveau-Brunswick (Landry, 2017).

⁴ Ce sondage a été commandé par Axon, principal fournisseur de caméras corporelles, et effectué par la firme Synopsis.



d'évidence, la hausse des plaidoyers de culpabilité anticipés, la réduction du temps passé en cour, etc.⁵, le principal objectif du projet pilote du SPVM était de rétablir la confiance du public en misant sur la transparence.

Le SPVM a toutefois conclu à la fin de son rapport que les caméras portatives n'offraient pas une transparence suffisante, parce que les enregistrements qu'elles produisent sont souvent fragmentaires. Au point où le SPVM estime que « la difficulté de démontrer une totale transparence des interventions policières pourrait porter atteinte à la confiance du public envers les policiers » (SPVM, 2019 : 187) (notre soulignement). L'analyse du contexte dans lequel s'est déroulé le projet pilote ainsi que de la littérature existante nous amène à affirmer que cette conclusion est inadéquate et ne devrait pas mener à la fin du programme, mais plutôt à des ajustements.

Les raisons invoquées par le SPVM pour affirmer que les caméras portatives ne permettent pas de consolider la confiance du public sont d'abord que les policiers montréalais n'ont pas réussi à développer le réflexe d'activer leur caméra pendant le projet pilote, en particulier lors d'incidents nécessitant le recours à la force et ensuite que les enregistrements vidéo étaient pour la plupart fragmentaires et de faible qualité. Premièrement, malgré nos recherches, nous n'avons pu trouver aucun autre rapport ou article scientifique qui nomme la fragmentation vidéo comme un facteur qui influence la confiance du public⁶. D'ailleurs, cette conclusion n'est elle-même pas documentée par le biais d'un cas d'espèce ou d'un sondage auprès du public par le SPVM. Deuxièmement, nous sommes d'avis que certains facteurs n'ont pas été considérés dans l'analyse du SPVM et que certaines pistes de solutions n'ont pas été envisagées pour remédier à la situation.

L'activation des caméras et la fragmentation des enregistrements peuvent être améliorées

En ce qui concerne l'activation et les vidéos fragmentaires, il faut d'abord tenir compte du fait que les policiers montréalais n'ont eu que quelques mois pour s'adapter à un nouveau matériel ainsi qu'à une directive d'activation jugée complexe, qui a été modifiée pas moins de sept fois. Il n'est donc pas surprenant que l'activation et le suivi des règles de procédures aient été un réflexe difficile à acquérir. Au final, il va sans dire que le taux d'activation s'accroîtra avec le temps.

D'un autre côté, suivant l'analyse des motifs de fragmentation des vidéos, le SPVM a néanmoins reconnu que les règles établies par la directive d'activation ont été suivies dans une très grande majorité des cas (entre 85 et 96%) (SPVM, 2019 : 69)⁷. **Si le SPVM estime que la fragmentation des vidéos est un enjeu pour la confiance du public, il lui suffit donc de modifier et simplifier la directive d'activation mise en place.** Par exemple, contrairement à l'approche privilégiée par le SPVM, certains corps de police exigent plutôt l'enregistrement en continu des interventions et caviardent ensuite les enregistrements vidéo selon les exigences réglementaires en vigueur (Miller et al., 2014). Une telle approche réduirait

⁵ Parmi les études de cas précis que nous avons étudiées se trouvent notamment les villes suivantes : Phoenix (Katz et al., 2014), Rialto (Ariel et al., 2015), Toronto, (Toronto Police Service, 2016), Las Vegas (Braga et al., 2017), Washington (Yokum et al., 2017) et Londres (Owens & Finn, 2018).

⁶ En plus d'une recherche par mots-clés dans diverses bases de données (SAGE Journals, SpringerLink, Google Scholar), notons, par exemple, l'article de Lum et al., 2019 qui recense et analyse 16 études portant sur l'impact des caméras sur le comportement des citoyens et 16 autres études portant sur l'attitude de la communauté envers la police. Un seul article portant sur l'existence possible de biais dans l'analyse des vidéos produites par caméra portative a été repéré et celui-ci détecte un biais uniquement chez les policiers et non au sein du public (Boivin et al., 2017).

⁷ La directive spécifie précisément les conditions menant à l'activation, la suspension et l'arrêt de la captation vidéo.



considérablement le nombre de vidéos suspendues ou interrompues, les deux principales sources de fragmentation des vidéos lors du projet pilote.

En ce qui concerne spécifiquement la difficulté d'activation en situation de recours à la force, il faut noter d'abord que l'absence d'activation dès le début d'intervention est la plus faible cause de fragmentation des vidéos (26%). Ensuite, il nous semble que le SPVM tire une conclusion hâtive en affirmant que l'activation manuelle des caméras portatives présente des défis pouvant porter atteinte à la confiance du public considérant que seulement 19 enregistrements de recours à la force ont été déclarés et analysés pendant l'ensemble du projet pilote (sur un total de 17 481 enregistrements) (SPVM, 2019 : 124). Finalement, la technologie des caméras corporelles continue d'évoluer et diverses innovations sont désormais proposées par les détaillants, telles que des détecteurs intelligents attachés aux étuis à pistolet (Diaz-Zuniga, 2017) ou encore des systèmes intelligents de détection de coup de feu (PoliceOne, 2019) qui permettent d'activer automatiquement les caméras.

L'attitude et la perception des policiers sont des facteurs déterminants du taux d'activation des caméras

La littérature scientifique indique que l'attitude et la perception des policiers par rapport aux caméras corporelles sont des facteurs déterminants du succès d'un projet pilote comme celui de Montréal, notamment parce qu'elles influencent les taux d'activation des caméras corporelles (Clayton Newell & Greidanus, 2018; Young & Ready, 2018)⁸.

Dans le bilan du projet pilote, nous avons pu constater **des distinctions notables dans la façon dont le projet pilote était perçu et a été mis en œuvre dans les trois différentes unités impliquées (postes de quartier (PDQ), circulation et métro)**, dont le SPVM ne tient pas du tout compte dans l'analyse des résultats du projet.

Des sondages menés auprès des trois groupes après la phase terrain du projet pilote ont révélé des écarts considérables dans la perception de chaque groupe par rapport à l'utilité des caméras portatives. En effet, seulement 33 % des agents de la circulation et 22 % des agents du métro jugeaient que les caméras étaient utiles à leur travail. Or, chez les agents des PDQ, cette proportion s'élevait plutôt à 87 % (SPVM, 2019 : 66-67). C'est là un élément essentiel à la compréhension du succès du projet pilote.

D'ailleurs, le SPVM le reconnaît dans son rapport : l'analyse des résultats d'activation des caméras démontre que « c'est lorsque le policier y voit un avantage concret pour sa protection ou pour soutenir une enquête qu'il a le plus de chances d'activer sa caméra » (SPVM, 2019 : 71) et que le désengagement des policiers « n'est pas étranger au fait que ces derniers perçoivent les caméras comme étant peu utiles à leur travail et peu compatibles avec la nature de leurs interventions » (SPVM, 2019 : 122)⁹.

⁸ Young et Ready, par exemple, démontrent dans une étude portant sur près de 1500 interventions menées par 50 policiers, que les policiers qui se portent volontaires pour s'équiper de caméras activent plus souvent leurs caméras que ceux qui sont contraints de la porter. Le cas d'étude du service de police de la ville de Phoenix montre des corrélations similaires (Katz et al., 2014).

⁹ Ces écarts se reflètent également dans la proportion d'agents en accord avec le déploiement de caméras portatives à l'ensemble des policiers montréalais. En contrôlant pour la perception négative par rapport à la charge de travail additionnelle, la proportion chez les agents du métro et de la circulation est de seulement 33%, mais elle atteint 83% chez les agents des PDQ.



Malheureusement, **l'analyse des motifs de fragmentation des vidéos n'a pas été effectuée de manière à distinguer l'unité de provenance des enregistrements. Nous croyons qu'une telle analyse comparative doit être faite** et qu'il est probable qu'elle démontre que la perception des policiers est un facteur important pour assurer l'intégrité des enregistrements vidéo. Un plan d'action pourra alors être mis en place par le SPVM.

Prendre en compte l'importance du contexte sur les retombées du programme

Les potentiels bénéfiques des programmes de déploiement de caméras portatives pour rétablir et consolider la confiance du public existent bel et bien. Toutefois, une littérature émergente sur le sujet indique que l'ampleur des impacts positifs varie grandement d'un corps de police à l'autre.

Ces variations s'expliquent en partie par la pauvreté méthodologique de plusieurs évaluations des projets pilotes et le faible nombre d'évaluations revues par les pairs à ce jour (Cubitt et al., 2017). En effet, les études issues de la littérature grise sont la principale source de données sur les impacts des caméras corporelles. Ces études sont pour la plupart produites par les services de police eux-mêmes pour documenter le déploiement de leurs projets pilotes. Tandis que les recherches empiriques systématiques existantes sont pour la plupart limitées géographiquement et dans le temps et donc difficiles à généraliser (Mateescu et al., 2016).

En outre, les conclusions de ces diverses études sont d'autant plus difficiles à appliquer dans d'autres contextes que les caractéristiques sociales, démographiques et ethnographiques des milieux dans lesquels les projets pilotes sont déployés sont rarement définies et encore moins prises en considération dans l'analyse des résultats des projets (Owens & Finn, 2018). La culture organisationnelle, le type d'intervention et les pratiques policières propres aux divers départements de police impliqués dans les projets et les enjeux qu'ils peuvent soulever (en particulier, en matière de discrimination et de profilage) ne sont eux aussi que rarement considérés.

Ainsi, loin de disqualifier la technologie des caméras portatives, ces questionnements devraient plutôt encourager la poursuite des projets pilotes et la mise en place de méthodologies d'évaluation rigoureuses afin de mieux cerner les facteurs de succès d'un programme en vue d'un déploiement optimal.

Une mauvaise évaluation du coût du déploiement du programme de caméras portatives

Le second argument du SPVM contre un déploiement à grande échelle des caméras portatives à Montréal est son coût. Le SPVM estime en effet que le déploiement complet coûterait 17,4M\$ et prendrait 5 ans en plus d'engendrer des coûts annuels récurrents de 24M\$ par la suite.

Le problème est que le programme, tel que proposé par le SPVM, ne tient pas la route. Il consiste à étendre les modalités testées pendant le projet pilote à l'ensemble des 3000 policiers de première ligne à Montréal sans aucune révision ou modification des pratiques. Autrement dit, **le SPVM n'a pas cherché à tirer de leçons du projet pilote afin de proposer ensuite un programme de caméras portatives qui répond aux besoins des Montréalais et qui s'appuie sur les meilleures pratiques. Malgré les lacunes possibles dans le projet pilote actuel, aucune stratégie de réduction des coûts n'a été envisagée avant de procéder à l'estimation des dépenses qu'engendrerait un déploiement complet.** Pourtant, plusieurs services de police à travers le monde utilisent des caméras corporelles depuis des années et ont identifié plusieurs pistes de solutions pour améliorer leurs pratiques et réduire leurs coûts dont le SPVM aurait pu s'inspirer (Miller et al., 2014).



Des tâches administratives surcompensées

Par exemple, le SPVM estime que les coûts récurrents de main d'œuvre du programme s'élèveront à 20M\$. Ce montant est en grande partie dû au fait que le SPVM envisage de compenser le temps additionnel requis pour traiter les enregistrements vidéo par un simple ajout de personnel en mode 1:1. Cette approche est simpliste, considérant que « la charge de travail découlant de l'utilisation de la CP [caméras portatives] pour un policier des PDQ est estimée à un peu plus de 8 minutes » par jour en moyenne (SPVM, 2019 : 152).

D'une part, avec 226 policiers par 100 000 habitants, Montréal affiche déjà le taux de policiers le plus élevé parmi les 50 services de police municipaux du Canada (Conor et al., 2019), alors même que le taux d'infractions criminelles avec violence n'y est pas plus élevé que dans les autres grandes villes. En comparaison de la moyenne canadienne qui s'élève à 182 policiers par 100 000 habitants, l'ajout de dizaines de policiers additionnels à Montréal est loin d'être justifié.

De plus, comme l'a démontré la récente étude sur la discrimination raciale, le nombre d'interpellations effectuées par la police montréalaise a plus que doublé depuis 2013, sans pour autant que le nombre de policiers double lui aussi et alors que le taux de criminalité était stable. Le rôle du policier dans la communauté n'est pas de multiplier les interpellations et les arrestations pour elles-mêmes, mais de s'assurer que la paix et l'ordre règnent dans un contexte exempt de discrimination.

Dans une volonté de rétablir la confiance, plutôt que d'ajouter des policiers pour compenser le fait que les patrouilleurs doivent consacrer du temps à des tâches administratives, le programme de caméras portatives devrait plutôt rechercher des moyens pour intégrer ces nouvelles tâches dans les heures de travail prévues. Une optimisation des processus devrait également être entamée afin de réduire le poids administratif du programme.

Un Module de vidéosurveillance gonflé

Dans le même esprit, un autre paramètre du programme dont les coûts nous apparaissent démesurés et pour lequel le SPVM ne présente pas de justifications crédibles est l'embauche de 122 employés additionnels uniquement pour le Module de vidéosurveillance au coût annuel récurrent de 9,3M\$. En comparaison, la ville de Toronto, qui a procédé à un projet pilote en 2015, estimait ses besoins en personnel pour sa section vidéo à 12 employés à temps plein à un coût de moins de 2M\$, incluant les ressources matérielles et la formation (Toronto Police Service, 2016), et ce, pour un déploiement d'une ampleur similaire, soit environ 3200 officiers de première ligne.

Le département de police de Toronto a évalué ses besoins en personnel sur la base d'une estimation précise du temps requis pour traiter les enregistrements ainsi que les demandes d'accès aux vidéos par le public, les médias et le milieu académique. Une telle estimation des besoins réels n'a pas été effectuée par le SPVM; au contraire, craintif à l'idée de créer des retards dans le processus juridique, le SPVM a plutôt choisi d'effectuer le caviardage systématique des enregistrements vidéo produits :

« tous les rapports d'événements produits par les policiers du projet pilote étaient immédiatement analysés par l'équipe du Module de la vidéosurveillance – indépendamment de la production du formulaire de demande de reproduction et une vérification de l'utilisation des caméras par les policiers présents au moment de l'appel était faite à la pièce. Lorsque des enregistrements étaient repérés, les employés du Module de la vidéosurveillance effectuaient le caviardage requis avant même de recevoir



la demande du policier responsable de l'enquête. Ces enregistrements repérés et caviardés étaient retournés aux policiers responsables afin qu'ils valident le travail de caviardage, le cas échéant » (SPVM, 2019 : 51-52).

Dans ces circonstances, il ne serait pas étonnant que les besoins en personnel du Module de vidéosurveillance aient été surévalués. De plus, de nouveaux systèmes intelligents permettent désormais l'automatisation du caviardage ainsi que l'association automatique des enregistrements vidéo aux rapports d'incidents, évitant une vérification à la pièce.

Toute nouvelle évaluation des coûts associés aux opérations du Module de vidéosurveillance doit prévoir une révision des procédures en place, l'utilisation de ce type de systèmes avancés et s'appuyer sur une projection crédible du nombre de dossiers transférés aux tribunaux et de demandes d'accès aux enregistrements.

Un choix technologique à réévaluer

Un autre élément qui influence les coûts estimés du programme par le SPVM consiste en son choix technologique. En effet, le SPVM base son estimation sur une solution de stockage avec des serveurs locaux, une solution beaucoup plus dispendieuse que la solution infonuagique utilisée lors du projet pilote, et ce, sans justificatif. Le rapport indique que cette décision s'appuie uniquement sur « une preuve de concept » réalisée par le Service des technologies de l'information de la Ville de Montréal.

Au-delà des besoins en matériel et en ressources humaines, c'est généralement le coût du stockage de quantités massives de données vidéo qui est considéré comme étant le plus élevé (Miller et al., 2014). Le coût du stockage varie selon le nombre de vidéos produites, la durée de conservation des vidéos et l'endroit où elles sont stockées. Si les vidéos sont stockées sur une base de données en ligne, dans le nuage, les coûts sont généralement consacrés au paiement d'un fournisseur tiers pour gérer les données et fournir d'autres services, tels qu'une assistance technique. Si les vidéos sont stockées sur un serveur interne, les organismes doivent souvent faire l'acquisition de matériel informatique supplémentaire, prévoir les espaces bureaux pour entreposer ce matériel et recruter du personnel technique et acquérir les systèmes afin de s'assurer que les données sont sécurisées.

Actuellement à Montréal, les enregistrements relatifs aux dénonciations d'actes criminels (actes criminels purs et infractions mixtes) sont conservés pour une période indéfinie (SPVM, 2019 : 36), ce qui peut entraîner des coûts importants. Diverses solutions peuvent être explorées pour réduire les coûts de stockage. Par exemple, les vidéos nécessitant un stockage à long terme (telles que celles impliquant des infractions graves) peuvent être copiées sur un disque, jointes au dossier et supprimées du serveur interne ou du nuage en ligne. Cela permet de libérer un espace de stockage coûteux pour les vidéos qui font partie d'une enquête en cours ou qui ont des durées de conservation plus courtes (Miller et al., 2014).

Dans son bilan, le SPVM a reconnu que la solution infonuagique a demandé peu d'efforts et s'est avérée moins dispendieuse que prévu¹⁰. À l'inverse, l'installation et la configuration de la solution en mode local ont exigé « des efforts importants ». Il est donc difficile d'expliquer le choix du SPVM de privilégier un

¹⁰ Les extraits suivant tirés du rapport du SPVM sont révélateurs : « La solution infonuagique utilisée a demandé très peu d'efforts, que ce soit pour sa mise en œuvre ou pour la mise à jour des composantes et de l'application, qui se faisait à distance. » « Grâce au stockage objet, les coûts de stockage qui, selon les estimations du STI et du SPVM, représentaient une dépense importante dans le déploiement des CP [caméras portatives], se sont avérés moindres que ce qui était initialement prévu » (SPVM, 2019 : 149).



mode local pour un déploiement à grande échelle. Dans les circonstances, il n'est pas surprenant qu'Axon, le détaillant de la technologie envisagée pour le déploiement complet et fournisseur de plusieurs grandes villes à travers le monde, ait contesté publiquement les coûts avancés par le SPVM (CBC News, 2019).

Le Service de police de Toronto, qui avait d'abord exclu la possibilité de déployer un programme de caméras portatives, envisage maintenant de relancer le programme (Smith, 2019). Une des principales raisons de ce changement d'orientation émane du fait que les coûts de stockage de données en ligne ont grandement diminué au cours des dernières années, au point où les coûts du programme torontois, estimé entre 145M\$ et 165M\$ sur 10 ans, pourraient être réduits de moitié¹¹. Toronto aussi avait initialement envisagé une solution en mode local.

En somme, dans son bilan, le SPVM offre très peu de détails sur les différents éléments technologiques du programme et leurs coûts. **Afin de prendre une décision éclairée, nous croyons qu'il est essentiel de procéder à une comparaison détaillée des coûts des solutions infonuagique et locale pour le stockage des enregistrements des caméras portatives.**

Des salaires au-delà de toutes les moyennes

En plus de contester la conception même du programme, nous nous interrogeons également sur les montants avancés par le SPVM dans ses estimations des coûts de dotation, lesquelles semblent s'appuyer sur des montants qui dépassent largement les salaires moyens qu'on retrouve à travers le Canada (Conor et al., 2019).

Selon Statistique Canada, à titre d'exemple, le salaire moyen d'un policier de la Sûreté du Québec était de 87 245\$ en 2018 et celui d'un employé civil, de 61 037\$. Selon la convention collective du SPVM, le salaire du plus haut échelon pour un policier, soit celui de capitaine et capitaine-détective est d'environ 115 000\$ en 2020 (Ville de Montréal, 2017). Pourtant, une analyse sommaire des coûts de main-d'œuvre estimés dans le cadre du programme porte à croire que les niveaux de salaires projetés sont bien plus élevés.

Par exemple, le rapport du SPVM précise qu'une équipe de 6 personnes (un gestionnaire, trois employés civils et deux employés policiers) devra être mise sur pied pour coordonner le déploiement des caméras. Sans autre précision que le montant global, le coût de cette équipe de gestion est estimé à 3,6M\$ sur 5 ans, soit un salaire annuel moyen de 120 000\$ pour chaque membre de l'équipe. Un autre exemple est le coût de l'ajout de 46 patrouilleurs et 25 enquêteurs pour compenser les tâches administratives engendrées par le programme, au coût estimé de 9,5M\$ annuellement. Cela équivaut à un salaire moyen de 133 800\$. Même en incluant le coût des avantages sociaux, les montants ayant servi de base aux calculs des coûts de main-d'œuvre semblent disproportionnés.

Le rapport du SPVM n'offre pas les détails nécessaires pour comprendre les importants coûts de main-d'œuvre projetés pour le déploiement du programme. Au minimum, l'estimation des coûts du programme doit préciser les niveaux de salaires projetés.

¹¹ Voir Gillis, 2018. L'article souligne que les coûts initialement estimés par le service de police de Toronto pourraient être réduits de moitié en partie grâce à des innovations dans le stockage infonuagique. « *Immediately after the pilot project, Toronto police estimated the price tag at about \$85 millions spread over 10 years for infrastructure and storage. An additional \$60-80 million was estimated in administrative costs, including additional personnel hours. But those costs could potentially be cut in half, in part due to innovations in cloud storage, which is far more cost efficient but wasn't examined as an option during the pilot project* ».



Un déploiement par phase à explorer

Finalement, nous croyons qu'il n'est peut-être pas nécessaire d'équiper les 3000 policiers montréalais d'une caméra corporelle dès la première phase du programme. **Un déploiement ciblé auprès de certaines unités spéciales (escouade Éclipse) ou dans quelques secteurs (démographiquement mixtes, défavorisés ou encore en présence d'itinérance) permettrait de limiter l'ampleur du projet et d'en optimiser les modalités.** Cela aurait comme impact de réduire les coûts de la phase de déploiement du programme autant que les coûts récurrents puisque l'ensemble de la main-d'œuvre requise serait réduit.

Conclusion : Réévaluer le potentiel des caméras portatives dans le contexte montréalais

Les caméras portatives demeurent une technologie controversée. Certains groupes y voient une opportunité pour rééquilibrer la relation de pouvoir entre les citoyens, en particulier ceux issus des minorités culturelles, et les policiers et ainsi assurer une plus grande imputabilité de nos services de police, où l'on retrouve encore des pratiques discriminatoires et de profilage. D'autres groupes y voient plutôt une technologie dont l'ultime objectif est d'accroître les capacités de surveillance des forces de l'ordre et qui risque de servir de cheval de Troie au déploiement de la reconnaissance faciale, une technologie particulièrement biaisée à l'encontre des minorités. Nous avons délibérément écarté ce débat du présent rapport.

Nous avons plutôt cherché à comprendre et évaluer les raisons opérationnelles ayant convaincu le SPVM et l'administration municipale montréalaise de ne pas aller de l'avant avec un déploiement complet du programme. L'état des connaissances sur les impacts et les retombées des programmes de caméras corporelles ne permettent pas encore de tirer des conclusions tranchées en faveur ou contre cette technologie. Plusieurs études ou cas se contredisent et les explications de certaines tendances demeurent mal comprises¹². Les analyses qui tiennent compte autant des bénéfices que des coûts sont rares¹³. Finalement, l'ensemble de ces éléments varient grandement d'une ville à l'autre. Dans ce contexte, nous avons plutôt ciblé les conditions et modalités propres au projet pilote montréalais et cherché à vérifier si les conclusions tirées étaient soutenues par la littérature.

Nous avons ainsi pu démontrer que le projet pilote, loin de permettre d'affirmer que les caméras corporelles ne peuvent pas être un atout dans la consolidation de la confiance du public à l'égard des policiers, a plutôt soulevé un ensemble de questions qui méritent qu'on y réponde. Des pistes de solutions pour améliorer les impacts du programme et en réduire les coûts méritent d'être évaluées telles que l'utilisation d'une solution technologique infonuagique, la révision des processus administratifs, le déploiement partiel dans des zones spécifiques, etc. De plus, une future évaluation, pour être rigoureuse, devra tenir compte d'éléments contextuels tels que les dimensions sociodémographiques ainsi que l'attitude des policiers envers le programme.

Rappelons-le, les Montréalais sont favorables à cette technologie. Il semble donc souhaitable de consacrer le temps et les ressources nécessaires afin de réévaluer adéquatement le potentiel du port des caméras portatives dans le contexte montréalais.

¹² Par exemple, une première étude est arrivée à la conclusion contre-intuitive que les caméras corporelles augmentaient le recours à la force chez les policiers (Ariel *et al.*, 2016a). Une étude de suivi a ensuite conclu que c'est lorsque l'activation des caméras est à la discrétion des policiers qu'on constate une hausse du recours à la force (Ariel *et al.*, 2016b).

¹³ Voir Police Executive Research Forum, 2018, une des rares études de ce type.



Bibliographie

- Ariel, B., Farrar, W. A., & Sutherland, A. (2015). The effect of body-worn cameras on use of force and citizens complaints against the police: A randomized controlled trial. *Journal of Quantitative Criminology*, 31(3), 599-535.
- Ariel, B., et al. (2016a). Wearing body cameras increases assaults against officers and does not reduce police use of force: Results from a global multi-site experiment. *European Journal of Criminology*, 13(6), 744-755.
- Ariel, B. et al. (2016b). Report: increases in police use of force in the presence of body-worn cameras are driven by officer discretion: a protocol-based subgroup analysis of ten randomized experiments. *Journal of Experimental Criminology*, 12, 453-463.
- Armony, V., Hassaoui, M., & Mulone, M. (2019). *Les interpellations policières à la lumière des identités racisées des personnes interpellées*. 134 pages. SPVM, Ville de Montréal. https://spvm.qc.ca/upload/Rapport_Armony-Hassaoui-Mulone.pdf
- Braga, A., Coldren, J. R., Sousa, W., Rodriguez, D., & Alper, O. (2017). *The Benefits of Body-Worn Cameras: New Findings from a Randomized Controlled Trial at the Las Vegas Metropolitan Police Department—Final report* (N° 2013-IJ-CX-0016). National Institute of Justice. <https://www.ncjrs.gov/pdffiles1/nij/grants/251416.pdf>
- Breault, G. (2018). Les plaintes pour agressions sexuelles : Comment la police enquête-t-elle? *Revue Droits et libertés*, 37(2), 26-28.
- Boivin, R., Gendron, A., Faubert, C., & Poulin, B. (2017). The body-worn camera perspective bias. *Journal of Experimental Criminology*, 13, 125-142.
- Cambron-Goulet, D. (2018). *Les Montréalais favorables aux caméras corporelles des policiers, selon un sondage*. Journal Métro. 3 juillet 2018. <https://journalmetro.com/actualites/montreal/1646109/les-montrealais-favorables-aux-cameras-corporelles-des-policiers-selon-un-sondage/>
- CBC News. (2019). *Leading maker of body cams disputes Montreal police cost estimates*. CBC. 1^{er} février 2019. <https://www.cbc.ca/news/canada/montreal/montreal-police-body-cameras-1.5001814>
- Champagne, S. R. (2016). La haute direction du SPVM a cautionné GAMMA. *Le Devoir*. 4 novembre 2016. <https://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/483805/sc-gamma>
- Clayton Newell, B., & Greidanus, R. (2018). Officer Discretion and the Choice to Record: Officer Attitudes towards Body-Worn Camera Activation. *North Carolina Law Review*, 96(5), 1525-1577.
- Conor, P., Robson, J., Marcellus, S., & Centre canadien de la statistique juridique. (2019). *Les ressources policières au Canada, 2018*. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2019001/article/00015-fra.htm>
- Cubitt, T. I., Lesic, R., Myers, G. L., & Corry, R. (2017). Body-worn video: A systematic review of literature. *Australian & New Zealand Journal of Criminology*, 50(3), 379-396.
- Diaz-Zuniga, L. (2017). *New bodycams start recording with the draw of a gun*. CNN. 21 juillet 2017. <https://www.cnn.com/2017/07/21/us/bodycams-activate-automatically/index.html>
- Dionne, P. G. (2015). *Rapport d'investigation sur les causes et circonstances du décès de Robert Hénault survenu le 8 août 2013*. Bureau du Coroner-Québec.
- Duchaîne, G. (2015). Québec songe à équiper les policiers de caméras corporelles. *La Presse*. 17 juin 2015. <https://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-quebecoise/201506/16/01-4878674-quebec-songe-a-equiper-les-policiers-de-cameras-corporelles.php>



- Gillis, W. (2018). Toronto police take another look at body-worn cameras. *The Star*. 8 juin 2018. <https://www.thestar.com/news/gta/2018/06/06/toronto-police-take-another-look-at-body-worn-cameras.html>
- Gouvernement du Québec. (2018). *Rapport d'enquête administrative sur la Division des enquêtes internes au SPVM - Nomination de Martin Prud'homme à titre d'administrateur provisoire et de directeur intérimaire au SPVM*. Communiqué de presse. <http://www.fil-information.gouv.qc.ca/Pages/Article.aspx?idArticle=2512063749>
- Gouvernement du Québec. (2019). *Réalité policière au Québec—Modernité, confiance et efficacité*. Communiqué de presse. <http://www.fil-information.gouv.qc.ca/Pages/Article.aspx?idArticle=2712180696>
- Katz, C. M., Choate, D. E., Ready, J. R., & Nuño, L. (2014). *Evaluating the impact officer worn body cameras in the Phoenix Police Department*. 43 pages. Center for Violence Prevention & Community Safety, Arizona State University. https://publicservice.asu.edu/sites/default/files/ppd_spi_feb_20_2015_final.pdf
- Landry, M. (2017). *Des caméras corporelles à la Sûreté du Québec*. TVA Nouvelles. 8 juillet 2017. <https://www.tvnouvelles.ca/2017/07/08/exclusif---des-cameras-corporelles-a-la-surete-du-quebec>
- Lum, C., Stoltz, M., S. Koper, C., & Scherer, J. A. (2019). Research on body-worn cameras: What we know, what we need to know. *Criminology & Public Policy*, 18(1), 93-118.
- Mateescu, A., Rosenblat, A., & boyd, d. (2016). Dreams of Accountability, Guaranteed Surveillance: The Promises and Costs of Body-Worn Cameras. *Surveillance and Society*, 14(1), 122-127.
- Miller, L., Toliver, J., & Police Executive Research Forum. (2014). *Implementing a Body-Worn Camera Program: Recommendations and Lessons Learned*. Office of Community Policing Services. <https://www.justice.gov/iso/opa/resources/472014912134715246869.pdf>
- Orfali, P. (2016). La SQ a espionné 6 journalistes. *Le Devoir*. 3 novembre 2016. <https://www.ledevoir.com/culture/medias/483697/six-journalistes-surveilles-par-la-sq>
- Owens, C., & Finn, W. (2018). Body-Worn Video through the Lens of a Cluster Randomized Controlled Trial in London: Implications for Future Research. *Policing: A Journal of Policy and Practice*, 12(1), 77-82.
- Police Executive Research Forum. (2018). *Cost and Benefits of Body-Worn Camera Deployments—Final report*. 73 pages. Police Executive Research Forum. <https://www.policeforum.org/assets/BWCCostBenefit.pdf>
- PoliceOne. (2019). *Bodycam gunshot detection system aims to improve officer safety, situational awareness*. 1er avril 2019. <https://www.policeone.com/police-products/body-cameras/articles/bodycam-gunshot-detection-system-aims-to-improve-officer-safety-situational-awareness-CVdnH8IndmYUd6y2/>
- RAPSIM. (2017). *Profilage social, Un fardeau qui persiste* (p. 16) [Consultation publique sur le bilan général des actions de l'agglomération de Montréal pour lutter contre le profilage racial et le profilage social 2012-2016]. http://rapsim.org/docs/M%C3%A9moire%20RAPSIM_profilage%20social_juin2017.pdf
- Richer, J. (2019). Québec questionne l'encadrement des services de police. *Huffington Post Québec*. 18 décembre 2019. https://quebec.huffingtonpost.ca/entry/quebec-questionne-lencadrement-services-police_qc_5dfac5d9e4b006dceaa827a8
- Smith, P. (2019). *Toronto police to start using "body worn cameras": Chief*. DH News. 21 décembre 2019. <https://dailyhive.com/toronto/toronto-police-body-worn-cameras-chief-saunders>



- SPVM. (2019). *Projet pilote des caméras portatives du SPVM – Expérience et analyse*. 235 pages Ville de Montréal.
https://spvm.qc.ca/upload/Fiches/Cameras_portatives/rapport_projet_pilote_cameras_portatives_spvm_2019-01-29.pdf
- Thibault, É. (2015). Des caméras corporelles « dans les plus brefs délais ». *Journal de Montréal*. 21 septembre 2015. <https://www.journaldemontreal.com/2015/09/21/des-cameras-corporelles-dans-les-plus-brefs-delais>
- Toronto Police Service. (2016). *Body-Worn Cameras: A report on the findings of the pilot project to test the value and feasibility of body-worn cameras for police officers in Toronto*. 101 pages. City of Toronto. http://torontopolice.on.ca/media/text/20160915-body_worn_cameras_report.pdf
- TVA Nouvelles. (2018). *Le SPVM retire une campagne de sensibilisation controversée*. TVA Nouvelles. 15 novembre 2018. <https://www.tvanouvelles.ca/2018/11/15/le-spvm-retire-une-campagne-de-sensibilisation-controversee>
- Ville de Montréal. (2017). *Convention collective de travail entre la Ville de Montréal et la Fraternité des policiers et policières de Montréal—1er janvier 2015-31 décembre 2021*. https://spvm.qc.ca/upload/Carrieres/convention_policiers_2015-2021.pdf
- Yokum, D., Ravishankar, A., & Coppock, A. (2017). *Evaluating the Effects of Police Body-Worn Cameras: A Randomized Controlled Trial*. (Working Paper). The Lab @ DC. https://bwc.thelab.dc.gov/TheLabDC_MPD_BWC_Working_Paper_10.20.17.pdf
- Young, J. T. N., & Ready, J. T. (2018). A Longitudinal Analysis of the Relationship between Administrative Policy, Technological Preferences, and Body-Worn Camera Activation among Police Officers. *Policing: A Journal of Policy and Practice*, 12(1), 27-42.